

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 janvier 2019
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

Berne, 18-22 mars 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2019****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2018, tenue à Genève du 17 au 21 septembre 2018 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/152 – OTIF/RID/RC/2018-B et Add 1).

Il convient de rappeler les points suivants :

a) À la session d'automne 2018, M. C. Pfauvadel (France) a été réélu Président de la Réunion commune pour 2019, et M^{me} S. García Wolfrum (Espagne) a été élue Vice-Présidente.

b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents ;

c) La documentation sera disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe ;

d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera ;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière ;

f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 22 mars 2019, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/1 (Biélorus) Modification du texte du paragraphe 6.8.2.5.1

Nota : document initialement soumis sous le point 5 a) de l'ordre du jour provisoire.

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/3 (Belgique) Application du 6.7.1.3 : transport d'un produit classé sous le numéro ONU 3160 en citerne mobile T50

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/17 (Royaume-Uni) Clarification de la protection requise pour les raccords et accessoires montés sur la partie supérieure des citernes à déchets opérant sous vide

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/18 (Royaume-Uni) Rapport du groupe de travail informel sur le contrôle et l'agrément des citernes sur sa neuvième session

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/19 (Pologne) Transport de citernes, wagons-batteries / véhicules-batteries et CGEM après l'expiration des délais de contrôle intermédiaire

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/13 (CEN) Information sur les travaux en cours au CEN

4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/4 (Allemagne) Évolution indésirable de la délégation des tâches de contrôles conformément au 1.8.6.4.1 du RID / de l'ADR : Sous-traitants d'entités accréditées

5. Propositions diverses d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/16 (Espagne) No ONU 1010 Butadiènes stabilisés

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/2 (Allemagne)	Inclure une limite de temps pour les codes techniques reconnus selon le 6.2.5 et selon les 6.8.2.7 et 6.8.3.7 du RID/de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/5 (IRU)	Cours de recyclage en ligne pour les conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/6 (ITCO)	Amendement à la section 1.2.1 : Définitions
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/7 (Roumanie)	Proposition d'amendement relative aux termes « risque » et « danger » dans le contexte du RID, de l'ADR et de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/8 (Allemagne)	Transport de matières qui polymérisent en tant que déchets
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/9 (Suisse)	Modification de la disposition supplémentaire CW36/CV36 du 7.5.11
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/10 (Suisse)	Transport de gaz selon la disposition spéciale 653
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/11 (Suisse)	Champ d'application de la disposition spéciale 667
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/12 (Suisse)	Notes explicatives pour la classification sous la rubrique No ONU 3363
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/15 (Espagne)	Utilisation des emballages, y compris les grands récipients pour vrac (GRV) et les grands emballages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/20 (Royaume-Uni)	Catégorie de transport des trousseaux chimiques et trousseaux de premiers secours (No ONU 3316)

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/14 (EIGA)	Transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique (DoT).
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/21 et documents informels INF.3 et INF.4 (France)	Groupe de travail informel sur la télématique

7. Accidents et management de risque

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2019 (Genève, 17-27 septembre 2019).

9. Questions diverses

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
